



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
éducation
nationale

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget et de
l'égalité des chances

Sous-direction de
l'orientation, de
l'adaptation scolaire et
des actions éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B2-3
n° 2008 - 0167

Affaire suivie par
Bruno DAIROU
Téléphone
01 55 55 37 58
Télécopie
01 55 55 21 19
Courriel
bruno.dairou
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le

07 MAI 2008

Le ministre de l'Éducation nationale

à

Mesdames les Rectrices et Messieurs les
Recteurs d'académie

Objet : Conservation des instruments scientifiques anciens

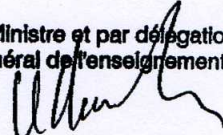
Une circulaire en date du 5 décembre 1996 appelait l'attention des chefs d'établissements sur la conservation du matériel scientifique ancien dans les établissements publics locaux d'enseignement. Il paraît utile de rappeler l'actualité de cette circulaire car ce matériel constitue en effet un patrimoine exceptionnel.

Le ministère de l'éducation nationale s'est engagé dans une mission de sauvegarde et de mise en valeur de ces instruments scientifiques anciens. Elle a été confiée à Monsieur Francis GIRES, vice-président de l'A.S.E.I.S.T.E (Association de Sauvegarde et d'Etude des Instruments Scientifiques et Techniques de l'Enseignement).

Vous voudrez bien demander aux chefs d'établissements qui possèdent (même en nombre restreint) des instruments scientifiques dans le domaine de la physique et des sciences et vie de la terre, de vous rapprocher de Monsieur GIRES (giresfrancis@free.fr) qui les guidera et les conseillera dans leurs démarches d'inventaires (le site de l'A.S.E.I.S.T.E pourra être utilement consulté (<http://www.inrp.fr/she/aseiste>)).

Monsieur Gires doit être en mesure d'établir un premier bilan des établissements concernés pour le 15 juin.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Louis Nembrini